

Aussac-Vadalle, le 27 janvier 2022.

RAPPORT D'INCIDENT

Objet : Accident de Melle Lina DUPRAT du mardi 25 janvier 2022

Déroulement des faits :

Mme DUPRAT a contacté M. le Maire sur le téléphone d'astreinte de la commune le mercredi 26 janvier en fin de matinée. Elle l'a informé qu'elle avait emmené sa fille aux urgences le mardi 24 janvier après l'avoir récupérée à la garderie d'Anais (garderie intercommunale) car elle présentait une cheville très enflée et une difficulté à la marche. Sa fille a été prise en charge par les urgences de Girac qui ont diagnostiqué une fracture de la cheville et qui l'ont plâtrée.

Mme DUPRAT a informé M. le Maire qu'elle avait envoyé le soir même 2 courriels à la directrice de l'école d'Aussac-Vadalle pour l'informer de la situation (voir PJ).

Mme DUPRAT était très en colère que la remplaçante (l'institutrice était absente ce jour là) à laquelle sa fille s'est plainte ne se soit pas occupée d'elle. Elle a demandé également à M. le Maire de prendre des dispositions vis-à-vis de l'enfant qu'elle juge responsable de cet accident et qu'elle souhaitait rencontrer M. le Maire et les parents de cet enfant.

M. le Maire a contacté Mme Brigitte PRIEUR, agent de la commune en charge de la surveillance de la garderie communale de 16h15 à 16h50 ce mardi là. Elle lui a déclaré que les enfants incriminés ont échangé des coups mais qu'elle était intervenue pour les séparer et après les avoir sermonnés ils sont repartis jouer dans la cour sans montrer de signe de blessure.

M. le Maire a ensuite contacté Mme Madeleine KERJEAN, adjointe aux Affaires Scolaires, qui participait également à la surveillance de la cour d'école ce mardi là. Elle n'a rien constaté de particulier et comme l'agent communal elle a informé M. le Maire que Lina ne pleurait pas en montant dans le bus et marchait correctement lors de son départ de la garderie.

M. le Maire a également contacté les élus du Sivos Atav (gestionnaire de la garderie intercommunale) pour avoir la version des faits de l'accompagnatrice du bus, Mme Béatrice BRUMAUD. Cette dernière a déclaré aux élus que Lina ne pleurait pas en montant et en descendant du bus, qu'elle ne s'était pas plainte et qu'elle marchait normalement. Lors du changement de salle à la garderie le second agent Mme Alexandra BOUTIN a déclaré que la petite Lina avait un comportement normal et qu'elle jouait avec ses camarades. C'est à l'arrivée de la maman que l'enfant s'est plaint.

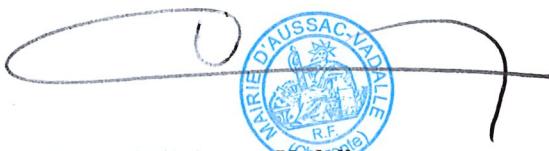
Les agents soulignent tous que l'enfant se plaint rarement.

Pour mémoire la déléguée des parents d'élèves de la classe de CE1, Mme BREGEAUD Marjorie, a également contacté M. le Maire par téléphone et a confirmé ses propos par courriel (joint). Elle était présente à l'arrivée du bus à Anais (lieu de la garderie intercommunale) et a trouvé que Lina avait une démarche « louche ».

Ce rapport est établi afin d'éclairer les services juridiques de la SMACL sur les faits tels qu'ils sont connus à ce jour par la mairie d'Aussac-Vadalle.

Fait pour valoir et servir ce que de droit, établi à Aussac-Vadalle le 27 janvier 2022.

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61, Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94 Courriel: mairie@aussac-vadalle.fr Internet : www.aussac-vadalle.fr